

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 17 JUILLET 2023

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix juillet deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI

N°2023/40

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Jean-Paul PAOLI
Sandrine CINOTTI	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Vannina NEGRONI-DESINI	
Jean-Paul PAOLI donne procuration à Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	
Sandrine CINOTTI donne procuration à Alexia ZANETTACCI	

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif M4.

Vu la délibération n°2023/26 en date du 13 avril 2023 ;

Le Conseil municipal constate que le compte administratif de 2022 lié au port de plaisance fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 316 156, 73 euros, et un excédent d'investissement de 68 212, 33 euros. Les restes à réaliser en investissement font apparaître 844 300 euros en dépenses, et ne font apparaître aucune recette.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'affecter le résultat décrit ci-dessus comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 316 156, 73 euros
Affectation obligatoire :	776 087, 67 euros

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	776 087, 67 euros
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	540 069, 06 euros
Total affecté au c/1068 :	776 087, 67 euros

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2023/26 en date du 13 avril 2023 et portant sur l'affectation des résultats du compte administratif M4.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

